Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 81 (1972)

Heft: 6

Artikel: La société suisse de sauvetage, institution auxiliaire de la Croix-Rouge

suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549259

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La société suisse de sauvetage, institution auxiliaire de la Croix-Rouge suisse

La Société suisse de sauvetage a été fondée en 1933, à Zurich. Il s'agit d'une institution d'utilité publique dont le but consiste à répandre l'esprit du sauvetage et en particulier les connaissances pratiques et théoriques de la natation de sauvetage. Tout en conservant son indépendance institutionnelle, la SSS est affiliée à la Croix-Rouge suisse depuis 1964 en qualité d'institution auxiliaire. Depuis sa fondation, la SSS s'efforce d'encourager la population à se familiariser avec l'esprit du sauvetage; ses efforts n'ont pas été vains. Dans plus de 80 sections, réparties dans tout le pays, les membres de la SSS travaillent durant toute l'année. Les brevets de jeunes sauveteurs, les brevets I, II et III, ainsi que le brevet de plonge libre ABC récompensent les membres qui ont passé les examens requis. La SSS se distingue peut-être de bon nombre de sociétés suisses par le fait qu'aucun brevet n'est décerné à titre de cadeau. Celui qui porte l'insigne distinctif sur son caleçon ou son maillot de bain, ou celui qui a fixé le petit médaillon à ses vêtements est un sauveteur diplômé, au propre sens du mot.

Mais pourquoi des cours de sauvetage? Si l'on songe qu'en Suisse uniquement, quelque 200 personnes se noient chaque année et que quelque 700 autres meurent par étouffement, il paraît superflu de donner de plus amples explications. Il serait faux de croire que les membres de la SSS ne travaillent qu'en été, au bord de nos lacs et de nos rivières. En hiver aussi, et lors d'accidents de la route, les membres de la SSS entrent en action. Il en va souvent de la vie des blessés et quelques secondes peuvent décider de la vie ou de la mort. Le seul fait de savoir placer un blessé dans une position adéquate peut être synonyme de survie. La réanimation respiratoire, quant à elle, prend d'année en année plus d'importance. La nage d'endurance, la nage habillée, la nage sous l'eau, les exercices de recherche, le repêchage d'une victime, la réanimation, et autres représentent quelques-unes des spécialités que chaque sauveteur de la SSS a dû apprendre.

Le sauveteur de la SSS est en quelque sorte un sauveteur anonyme. Même s'il est étendu sur la plage, un dimanche ou pendant ses vacances, s'il roule sur les routes en voiture ou fait une promenade en montagne, le sauveteur devient un aide anonyme. Rien ne le distingue des autres nageurs ou des autres promeneurs. Il ne porte ni uniforme ni casque de protection. Il ne se distingue de «Monsieur-tout-le-monde» qu'en cas d'accident. Il sait en effet comment réagir, il sait ce qu'il doit faire et renonce, contrairement à d'autres passants, à jouer le rôle de curieux qui souvent rend la tâche des sauveteurs officiels plus difficile.

Inlassablement, experts et instructeurs travaillent pour former de nouveaux spécialistes. On en compte actuellement plus de 50 000, répartis dans toutes les régions linguistiques, de la plus petite commune à la plus grande ville. Au nombre des cours diffusés par la SSS il en est un spécialement destinés aux Juniors qui a permis de former l'an dernier 3529 filles et garçons qui ont obtenu le brevet de «jeune sauveteur» contresigné par la Croix-Rouge de la Jeunesse. Mais le fait le plus réjouissant constaté en 1971 est la diminution des cas de noyades dont le nombre a regressé de moitié en dix ans, grâce notamment à l'observance des mesures de prudence préconisées par la diffusion d'affiches, d'appels dans la presse, de recommandations aux écoliers.

Ces dernières se font par le truchement d'un horaire des leçons portant des dessins rappelant les 13 «Règles d'or» de la SSS. Grâce à une contribution financière de la Croix-Rouge suisse, la SSS a pu distribuer gratuitement cet horaire des leçons à tous les écoliers du pays.

